



Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06

**COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 14 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : Denis DURAND, maire, Ghislaine LEGROS, Guy GAUDRY, Christian MATHAULT et Loïc GRIETTE, adjoints, Bernadette GRIPPON, Julien DUCHALAIS, Marie Christine MOITY, Sylviane MORAISIN, Marilyne PETIT et Laurent FONTAINE.

EXCUSÉS : Sébastien JONARD, Arnaud COUSIN, Florence GRZESIK et Stéphanie DABURON.

POUVOIRS : Sébastien JONARD à Marilyne PETIT, Arnaud COUSIN à Denis DURAND et Florence GRZESIK à Julien DUCHALAIS.

M. Loïc GRIETTE a été élu secrétaire de séance.

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES – ROUTE DE BOURGES :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
RURAUX**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement d'eaux usées, préalable aux travaux d'extension du réseau route de Bourges.

Cette formalité, qui sera bientôt accomplie, est également nécessaire pour compléter le dossier de demande pour l'obtention d'une subvention d'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'étude de diagnostic étant sur le point d'être achevée, monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer de nouveau le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Cher.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire, et examiné les pièces du dossier, décide :

- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- de programmer et d'inscrire au budget primitif 2019 du service assainissement les travaux d'extension du réseau d'eaux usées route de Bourges dont le coût est estimé à 54 959 € hors taxes,
- et d'approuver le plan de financement des travaux ainsi qu'il suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Dénomination des travaux	Coût hors taxes	Organismes financeurs	Taux de subvention	Montant de la subvention
Travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Bourges	54 959 €	Etat au titre de la DETR	40%	21 983 €
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40%	21 983 €
		Fonds propres	20%	10 993 €
TOTAL	54 959 €		TOTAL	54 959 €

- habilite le maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes ou documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN SECURITE DE LA PLACE DE LA CROIX ET DE LA ROUTE DES LOGES (POUR PARTIE)

Monsieur le maire rappelle au conseil que, le 15 décembre 2017, il avait déjà délibéré pour approuver le dossier de demande de subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), pour un financement partiel des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la Place de la Croix et de la route des Loges (pour partie) dont le coût total est estimé à 211 741.50 € H.T..

Le dossier n'ayant pas été retenu par la Préfecture du Cher au titre de l'année 2018, monsieur le maire propose de déposer de nouveau une demande de subvention de l'État au titre de la DETR.

Les travaux cités ci-dessus s'inscrivent dans une réflexion menée depuis plusieurs années par l'équipe municipale en vue de garantir la sécurité des usagers de la route à Bengy.

Par ailleurs, monsieur le maire signale qu'une subvention départementale d'un montant de 25 000 € au titre des amendes de police a déjà été accordée.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la D.E.T.R. pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la Place de la Croix et de la route des Loges (pour partie),
- de programmer ces travaux et d'inscrire au titre de l'année budgétaire 2019 les crédits nécessaires à leur réalisation,
- d'approuver le plan de financement comme suit :

COUT DES TRAVAUX H.T.		FINANCEMENT	
Aménagement et mise en sécurité Place de la Croix et route des Loges (pour partie)	206 281.50 €	Subvention Etat – DETR (40%)	84 696.60 €
		Subvention Conseil Départemental - aménagement du territoire - voirie (20%)	41 256.30 €
		Subvention Conseil Départemental – amendes de police (16.48%) :	
		- 50 % d'une dépense subventionnable maximale de 50 000 € H.T.	25 000.00 €
		- Forfait de 3 000 € par plateau surélevé	9 000.00 €
Levé topographique	5 460.00 €	Autofinancement :	
		fonds libres et emprunts (24.45%)	51 788.60 €
TOTAL	211 741.50 €	TOTAL	211 741.50 €

- CHARGE le maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Madame Marie Christine MOITY et Monsieur Laurent FONTAINE se présentent à la réunion du conseil et prennent part au vote des délibérations qui ont suivi.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes, sur proposition de la commission « Sports, loisirs et culture » pour l'année 2018 :

NOM des ATTRIBUTAIRES	Montant
Secours Populaire Français, Fédération du Cher	40 €
Secours Catholique délégation du Cher	40 €
Association des Paralysés de France	30 €
PROMETHEE du Cher	30 €
Comité Départemental de la Prévention Routière du Cher	30 €
Souvenir Français	30 €
Association des Amis de la Bibliothèque du Cher	20 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	30 €
A.N.P.A.A.18	30 €
Croix Rouge Française	40 €
Ligue Nationale contre le Cancer	40 €
Médecins du monde	40 €

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE FIN D'ANNEE A L'AGENT SOUS CONTRAT CAE-PEC POUR 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une prime de fin d'année à l'agent sous contrat CAE-PEC au titre de l'année 2018 et en fixe le montant à 130 €, compte tenu de la durée hebdomadaire de travail de l'agent concerné qui a été recruté le 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le maire est chargé de procéder à l'attribution par arrêté individuel.

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur le maire informe les membres présents du courrier de Madame la comptable du Trésor au Centre des Finances Publiques de Sancoins, concernant un état de créances éteintes.

Il rappelle que lors du vote du budget primitif pour 2018 les crédits nécessaires ont été inscrits dans cette hypothèse.

Aussi, monsieur le maire propose-t-il de délibérer afin d'admettre en non-valeur cette créance et de la prendre en charge dans le compte 6542 pour un montant de 3 989,69 € du budget 2018.

Entendu l'exposé de monsieur le maire et, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'admission en non-valeur et la réintégration des états de créances éteintes, ci-dessus présentées pour un montant total de 3 989,69 € ;
- DIT que ces dépenses seront comptabilisées dans le budget principal de la section de fonctionnement 2018.

Adopté par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM France LOIRE : REAMENAGEMENT DES PRETS CONTRACTES AUPRES DE LA CDC

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Société anonyme d'HLM France Loire, l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts, initialement garantis par la Commune de BENGY-sur-CRAON, le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du prêt réaménagées.

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur le maire est habilité à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le maire fait part que certains crédits prévus au budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire, en conséquence, de procéder à l'abondement ou au virement de crédits comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opération 21 « bâtiments communaux »		
Compte D2183 : acquisition matériel bureau (imprimante pour l'Agence Postale Communale)	+ 600.00 €	
Compte R1328 : participation de la Poste		+ 600.00 €
Total des mouvements :	+ 600.00 €	+ 600.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU COMPTE 6817

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait, sur les conseils de madame le receveur municipal, inscrit lors du vote du budget primitif 2018 un crédit de 5 000 € au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Ce compte est utilisé lorsque le recouvrement d'une créance est compromis et que cette dernière est certaine dans son principe et dans son montant (absence de contestation du débiteur). Divers indices factuels peuvent caractériser le risque de non-recouvrement de la créance (difficultés financières du débiteur, retard de paiement...).

La créance douteuse se distingue alors de la créance irrécouvrable. Cette dernière suppose une perte certaine et définitive de la créance alors que la créance douteuse suppose une probabilité de non-recouvrement.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'accepter la provision pour créances douteuses inscrite au compte 6817 du budget principal 2018 pour en finaliser l'écriture comptable.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la provision de 5 000 € inscrite au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour créances douteuses.

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

PERCEPTION D'INDEMNITES POUR TRAVAUX DE SECRETARIAT REALISES AUPRES DIVERSES ASSOCIATIONS D'ELUS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le secrétariat de mairie, au cours de l'année 2018, a réalisé des travaux pour diverses associations d'élus, ce qui donne lieu à l'encaissement des rétributions versées à la commune.

Il s'agit :

- du Comité de Défense de la ligne S.N.C.F. Vierzon-Bourges-Saincaize pour : 900.00 €
- de l'Association des Maires Ruraux du Cher pour : 270.00 €
- de l'ANCETM (Association Nationale des Communes avec Emprise de Terrains Militaires) pour : 60.00 €
- de Association des communes riveraines du Polygone de Tir de la DGA de Bourges pour : 47.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces participations qui seront imputées au compte 7788 du budget 2018.

Adopté à l'unanimité par :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

AGENCE POSTALE COMMUNALE

La municipalité va installer une imprimante / scanner à l'Agence Postale Communale dont la dépense sera subventionnée en totalité par La Poste.

ACCESSIBILITE EPICERIE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise RENAULT FERRONNERIE concernant la fabrication de la rampe d'accès de l'épicerie. Il est décidé de commander les travaux.

PLAN LOCAL D'URBANISME

En septembre, une réunion publique a été organisée pour présenter à la population les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan local d'Urbanisme de la commune de Bengy-sur-Craon. Ce PADD définit les grands principes qui vont encadrer le développement de la commune dans les années à venir : développer l'activité économique, protéger l'agriculture, accueillir de nouveaux habitants, maintenir et renforcer les services et équipements tout en préservant la qualité du cadre de vie, l'identité rurale et l'environnement.

Les prochaines étapes seront : une réunion publique, au printemps, de présentation du zonage et du règlement d'urbanisme avant l'adoption du projet en conseil municipal puis une enquête publique à l'automne.

 **Le maire,**

Denis DURAND.